



COUPE DE FRANCE DEPARTEMENTALE 2013 / 2014 +16 MASCULINE ET + 15 FEMININE

Le club peut aligner 14 joueurs sur la feuille de match, sans limitation de licences de type B-C-E.

En cas d'absence de l'une des équipes, le forfait pourra être réclamé par l'équipe présente sur le terrain et sera constaté par l'arbitre.

Les frais d'arbitrages seront réglés selon la procédure appliquée par le comité pour ses championnats départementaux



Concernant les rencontres de Coupe de France Départementale, nous vous informons que le règlement fédéral stipule qu'il ne peut pas y avoir de prolongation en cas de match nul à la fin du temps réglementaire. Les arbitres devront veiller à l'application stricte du règlement, c'est à dire procéder à la séance des tirs aux buts.

Règlement Particulier des Compétitions Nationales :

Article 7ter - Coupe de France Départementale Masculine et Féminine

Article 7ter.13. DURÉE DES RENCONTRES

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes).

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but (cf. article 3.3.6 du règlement général des compétitions nationales).

Règlement Général des Compétitions Nationales :

Article 3.3.6. - DÉROULEMENT JETS DE SEPT MÈTRES

Avant les jets de sept mètres, chaque équipe désigne à l'arbitre, à l'aide d'une liste des numéros de dossards, cinq joueurs habilités à jouer à l'issue du match, qui effectueront chacun un tir, en alternance avec l'adversaire. L'ordre des tireurs est laissé au choix des équipes.

Les gardiens de but peuvent être sélectionnés et remplacés librement.

Les gardiens de but peuvent être tireurs et les tireurs être gardiens de but.

Les arbitres désignent le but dans lequel auront lieu les tirs.

Les arbitres désignent par tirage au sort l'équipe qui commence.

L'équipe désignée lors du tirage au sort a le droit de choisir si elle commence ou termine la série de tirs.

En cas d'égalité après les cinq tirs de chaque équipe au premier tour, on poursuit les jets de sept mètres jusqu'à la décision. L'autre équipe commence.

Pour le 2e tour, chaque équipe désigne cinq joueurs habilités à jouer (les joueurs déjà engagés peuvent être rappelés à nouveau).

Au cours de ce deuxième tour, une décision est obtenue en cas de différence de buts après un tir des deux équipes.

Les joueurs autorisés à tirer et les gardiens de but autorisés sont les joueurs inscrits sur la feuille de match, qui ne sont pas disqualifiés, expulsés ou temporairement exclus au coup de sifflet final de la deuxième prolongation.

Les infractions graves commises pendant la période des jets de sept mètres doivent, dans tous les cas, être sanctionnées par une disqualification.

En cas de disqualification ou de blessure d'un tireur ou d'un gardien de but, un remplaçant habilité à jouer doit être désigné.

Pendant les tirs respectifs, seul le tireur, le gardien de but désigné et les arbitres peuvent se trouver sur la moitié du terrain.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des textes règlementaires sur le site de la FFHB : www.ff-handball.org



Commission Départementale d'arbitrage

Patrice Alcon tel : 06 07 40 06 35

E mail : cda51hb@orange.fr

facebook

web : <http://cadm.handball.free.fr/CDA/CDA%2051.php>